

Et en réalité la majeure partie du projet n'est destinée qu'à assurer la submersion.

Le canal de la rive droite n'a pas d'autre objet. Il traverse l'Ardèche où il n'y a rien à arroser : pour peu qu'on connaisse la configuration du sol, il est facile de se rendre compte que les surfaces arrosables se réduisent à peu de chose. Et il porte ses eaux dans la partie supérieure du Gard et dans l'Hérault. Là, il n'a pas d'autre mission que de noyer le phylloxéra.

Et vous n'oublierez pas que le canal de la rive droite est de beaucoup la partie la plus difficile et la plus coûteuse de l'entreprise.

Le canal de la Cèze, qui traverse la partie inférieure du Gard et une petite partie de l'Hérault, est de même destiné principalement à la submersion des vignes.

C'est donc la submersion des vignobles phylloxérés qui est le but principal de la dérivation.

La submersion exige-t-elle un tel effort, et cet effort sera-t-il bien utilisé ?

Vous savez que pour une bonne submersion des vignes, il faut un ensemble de conditions assez difficiles à réunir : il faut que le terrain soit plan ou peu déclive, qu'il soit assez imperméable pour conserver les eaux pendant un certain temps, assez perméable pour ne pas les conserver toujours.

Cela réduit déjà d'une façon très notable l'étendue des vignobles qui peuvent profiter de la submersion.

Une statistique de 1882, faite par les soins du Ministère de l'Agriculture, établit que dans le département de Vaucluse, où les facilités de submersion sont grandes, 566 hectares seulement, sur 13,000 attaqués, sont traités par la submersion, soit 4%. Dans les Bouches-du-Rhône, sur 10,000 hec-